



LA RETRAITE EN FRANCE ET DANS LE MONDE

REFORME DES RETRAITES: JEAN-PAUL DELEVOYE PRESENTERA SES RECOMMANDATIONS LE 18 JUILLET.

Le haut-commissaire à la réforme des retraites va présenter aux partenaires sociaux ses « recommandations » pour la mise en place du « système universel » promis par Emmanuel Macron.

Jean-Paul Delevoye présentera le 18 juillet aux partenaires sociaux ses « recommandations » pour la mise en place du « système universel » promis par Emmanuel Macron, a indiqué à l'AFP l'entourage du Haut-commissaire à la réforme des retraites.

Après 18 mois de concertation conduite par M. Delevoye, « les dix organisations syndicales et patronales qui y ont participé » (CGT, CDFT, FO, CFTC, CFE-CGC, Unsa, Medef, CPME, U2P et FNSEA) seront reçues par le Haut-commissaire qui leur dévoilera le contenu de son rapport au gouvernement, a-t-on précisé de même source.

A ce stade, on ne sait pas encore si M. Delevoye détaillera lui-même ses propositions à la presse dans la foulée, comme il l'avait fait en octobre 2018 lors d'une précédente réunion « multilatérale » avec les partenaires sociaux.

Il avait alors posé de premiers jalons, confirmant les promesses de campagne du chef de l'Etat : le futur système de retraite, censé remplacer les 42 régimes existants, restera « public et par répartition », et « chaque euro cotisé donnera les mêmes droits à tous », avec un âge légal de départ maintenu à 62 ans.

Mais au printemps, l'exécutif a relancé le débat sur l'âge de la retraite, le président de la République plaidant pour « un système de » décote qui incite à travailler davantage », avant que le Premier ministre, Edouard Philippe, annonce la création d'un « âge d'équilibre » au-delà de l'âge légal.

Un sujet polémique qui avait pollué la fin de la concertation, poussant même FO à sécher sa dernière séance avec M. Delevoye. Le syndicat, comme la CGT, entend se mobiliser à la rentrée contre cette réforme.

Autre écueil pour le gouvernement, les prévisions financières se sont dégradées, le Conseil d'orientation des retraites tablant désormais sur un « besoin de financement » d'environ 10 milliards d'euros en 2022.

Pour combler ce déficit, un allongement plus rapide que prévu de la durée de cotisation est évoqué ; elle passerait à 43 ans dès 2025, au lieu de l'échéance actuelle fixée à 2035. Cette mesure pourrait figurer dans le budget de la sécurité sociale pour 2020. Mais, dans ce cas, « la réforme est morte », a mis en garde le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger.

Source : AFP du 5 juillet 2019

REFLEXION D'ECONOMISTE AUTOUR DE L'AGE PIVOT.

Pour l'économiste Antoine Bozio, si, à côté de l'âge légal, la réforme des retraites installe un âge pivot qui va inciter financièrement les français à reculer leur départ à la retraite, il serait juste que cet âge pivot ne soit pas fixe car il désavantagerait alors ceux qui travaillent depuis longtemps. L'économiste plaide donc pour un âge pivot individualisé. Pour déterminer l'âge pivot individuel, il propose de prendre en compte le moment où sera atteint le taux de remplacement, défini aujourd'hui en moyenne à 75 % du dernier salaire (au titre de la retraite de base plus des régimes complémentaires). Cela supposait parallèlement de muscler l'information du public, afin que les choix individuels se fassent en connaissance de cause. Mais ce n'est pas là la voie envisagée aujourd'hui par les préparateurs de la réforme qui pressentent un âge pivot fixé à 64 ans, pour tous.

Source : Site lopinion.fr du 27 juin

REFORME DES RETRAITES... QUAND LE CALENDRIER RESTE INCERTAIN.

Le Haut-commissaire aux retraites rendra ses recommandations avant le 14 juillet mais on pressent aujourd'hui qu'en raison de la nouvelle période de concertation qui suivra et de la complexité des points à débattre, le projet de loi pourrait ne passer au Parlement qu'après les municipales. Si un décalage de calendrier n'est pas définitivement tranché, l'entourage du Premier ministre admet que la finalisation du projet de loi pourrait nécessiter du temps. Il faut dire que plusieurs points de la réforme sont conflictuels (sort des régimes spéciaux, âge de départ, pension de réversion, pour les plus prégnants). Du coup, et compte tenu que la réforme systémique ne produira ses pleins effets qu'en 2035, les pouvoirs publics, soucieux des équilibres financiers, pourraient, soit mettre en place de manière anticipée les mesures paramétriques (allongement des durées de cotisations) portées par la réforme de 2044, soit s'en remettre au nouveau système de retraite, via notamment l'âge pivot.

Source : Site lopinion.fr du 27 juin

REFORME DES RETRAITES, M. DELEVOYE LIVRE QUELQUES INDICES.

Si son rapport sera remis dans deux semaines, le Haut-commissaire à la réforme des retraites, lors d'un récent colloque à l'Institut des politiques publiques, a néanmoins laissé filtrer quelques indices sur ses recommandations. En matière de pension de réversion, il y aura une proposition visant à réattribuer des points aux anciennes épouses et la promesse d'une réflexion sur une « garantie de ressources » pour la veuve du dernier couple. S'agissant des droits familiaux, le Haut-commissaire a évoqué une majoration de pension dès le premier enfant. En matière de cotisations, les très hauts revenus (au-delà de 10 000 € bruts/mois) acquitteront une « cotisation déplaçonnée non productrice de droits ». En contrepartie, le « minimum contributif » serait substantiellement revalorisé à 1 000 €/mois pour une carrière complète. Les « catégories actives » de la fonction publique se plieront au principe « à métier identique, retraites identiques », ce qui autorise les spécificités de départ des métiers dits « régaliens » (police, pompiers, surveillants pénitentiaires). Aussi, la prise en compte de la pénibilité permettra à certains agents de partir au plus tôt à 60 ans. Pour tous, un « âge d'équilibre » (concourant à l'équilibre financier du système), situé au-delà de l'âge légal, sans doute à 64 ans, incitera à travailler davantage sur la base d'un bonus/malus. Parallèlement, la durée de cotisation serait allongée à 43 ans, dès 2025.

Source : Agence France Presse du 29 juin

ENVIRONNEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

L'IRCANTEC A ADOPTE UNE VERSION AMENDEE DE LA PREMIERE CHARTE ISR DU REGIME, PUBLIEE EN 2013, LE 26 JUIN DERNIER.

L'Ircantec a clôturé son exercice 2018 avec un résultat excédentaire de 832 millions d'euros, auquel contribue la gestion financière à hauteur de 256 millions d'euros. Du côté de son engagement extra-financier, le conseil d'administration de l'Ircantec a adopté une version amendée de la première charte ISR du régime, publiée en 2013, le 26 juin dernier. L'objectif étant de « confirmer l'engagement de l'Ircantec en faveur de la transition écologique et énergétique », selon Luc Prayssac, administrateur référent sur l'engagement actionnarial du régime. L'Ircantec poursuit également son désengagement du pétrole, dont 42 millions en 2018, pour être réinvestis dans le fonds dédié spécialisé dans les greens bonds que le régime de retraite a créé avec Amundi.

Source : L'Agefi Ed. 7 H du 28 juin 2019